



# Négo Accord Congés

=

# DANGER

Les organisations syndicales ont été convoquées ce jour pour négocier la prise des congés aux salariés afin de réduire l'activité partielle.

En préambule, la direction nous a informé que les demandes d'arrêt maladie pour garde d'enfant qui ont été réalisées à partir du 27 mars ne seront pas prises en compte. L'entreprise étant fermée, tous les salariés sont en activité partielle sauf ceux dont la déclaration a été émise avant cette date. Tous les salariés qui sont en activité partielle se verront retirer 2 jours de CET si leur compteur leur permet ou 2 RTT pour les cadres qui n'ont pas de CET pour la semaine en cours. Tous les salariés non cadre qui n'ont pas de CET seront en activité partielle.

Durant cette réunion, la direction n'a fait que rappeler que tous les congés présents sur tous les compteurs étaient un poids pour l'économie de l'entreprise dans le contexte actuel.

La CGT a demandé à la direction d'être extrêmement prudente sur le fait d'utiliser immédiatement les congés dus aux ordonnances « urgence COVID-19 ». Cela peut créer un climat exécration à la reprise du travail.

Que seuls les jours pouvant être imposés sans accord avec les organisations syndicales, sont au nombre de 10 uniquement sur le CET et RTT.

**Et non 1 semaine de CP comme vous pouvez le lire dans l'affichage d'une autre organisation syndicale.**

De plus, de se voir retirer des congés avant d'utiliser toutes les heures restantes dans la demande d'activité partielle réalisée avant cette crise sanitaire est difficilement compréhensible pour les salariés.

Et pour finir, il est inconcevable pour nous de prendre plus de congés aux salariés, la CGT ne sera jamais signataire d'un accord le permettant.

Prochaine réunion mercredi 1<sup>er</sup> avril 10h.

La CGT

Le 31 mars 2020